

Zeitschrift:	Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber:	Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band:	47 (1989)
Heft:	2
Artikel:	La construction européenne (CE et AELE) : l'exemple de la Regio Basiliensis : quelques réflexions
Autor:	Cornut, Jacques W.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-139839

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La construction européenne (CE et AELE)

L'exemple de la Regio Basiliensis (quelques réflexions)

Jacques W. Cornut,
Directeur Ciba Geigy AG,
pour l'Europe et les affaires publiques

Il n'est pas concevable pour un Européen convaincu de parler **des efforts d'unification de l'Europe de l'Ouest** sans tenir compte des démarches entreprises depuis de nombreuses années au niveau

- **des régions**
- **de la CE (Communauté Européenne)**
- **de l'AELE.**

Celui qui ne cite que l'une des démarches reste incomplet, et fait tort aux deux autres. Je veux essayer d'éviter cet écueil en vous présentant quelques réflexions que je baserai sur la région dans laquelle je vis. Cette région tripartie présente en effet de nombreuses particularités fort intéressantes au coeur même de l'Europe, particularités qu'il convient de souligner au moment de la réalisation du marché interne de la CE. **La Regio Basiliensis** désigne la zone frontalière située dans le bassin rhénan entre le Jura, la Forêt-Noire et les Vosges, où vivent plus de deux millions de personnes. A l'intérieur de cette région se situe «l'Agglomération des trois frontières de Bâle», expression désignant la zone urbaine bâloise qui s'étend au-delà des frontières nationales. Cette zone urbaine comprend environ 500'000 habitants.

Différentes institutions sont en place depuis plusieurs années. Ainsi fonctionnent:

- une «**Commission intergouvernementale franco-germano-suisse**» qui fut créée le 3 novembre 1975, sur la base d'un échange de notes entre Bonn, Berne et Paris, «pour traiter des problèmes de voisinage». Elle élabore des recommandations à l'intention des parties contractantes et peut, si nécessaire, préparer des projets d'accords. Elle a mis sur pied deux comités régionaux pour la partie sud du Rhin supérieur, et elle peut déléguer des questions de fond à des groupes de travail. Les questions d'intérêt trinational sont généralement traitées au sein du **Comité régional tripartite** du Sud, tandis que les problèmes qui n'intéressent que les partenaires allemands et français sont étudiés dans le cadre du «Comité régional bipartite» du Nord;
- la **Commission intergouvernementale franco-germano-suisse** qui se réunit en règle générale une fois par an, à tour de rôle, dans un des trois Etats. Elle comprend trois

délégations de huit membres placées sous la direction des ministères des affaires étrangères et d'experts de leur choix;

- le «**Comité régional tripartite**» qui s'occupe de toutes les questions locales et régionales intéressant par principe les trois parties contractantes. Il traite aussi les travaux dont l'a chargé la **Commission intergouvernementale franco-germano-suisse**, lui transmet des recommandations et des propositions; il peut désigner des **groupes de travail**.

Le **Comité régional tripartite** se réunit en règle générale deux fois par an, à tour de rôle, dans une des trois sous-régions de la **Regio**. Il comprend trois délégations de cinq membres assistés d'experts sous la direction suivante:

- **Bade Sud**: Regierungspräsidium Freiburg
- **Haute Alsace**: Préfecture de la Région Alsace
- **Suisse du Nord-Ouest**: Département économique et social du Canton de Bâle-Ville

La **Regio Basiliensis** est une association au sens du Code civil suisse. Son siège est à Bâle. Elle fut fondée en 1962 dans le but de **participer à la planification et à l'encouragement du développement économique, politique et culturel de la zone appelée la «Regio»**. Y sont associés des membres individuels et des membres collectifs, dont les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne.

- **Le comité directeur** représente surtout les membres collectifs. Il siège quatre fois par an.
- **Le groupe de travail** se réunit une fois par semaine pour délibérer des affaires courantes avec le secrétaire général.
- **Le secrétariat général** est l'organe exécutif de l'association. Il établit des contacts tout en s'efforçant de les consolider et de les cultiver. Il fait faire des études et des recherches et assume la coordination des travaux des **groupes de projet** désignés par l'association (p.ex. **Etude Regio sur l'économie de la Suisse du Nord-Ouest**).

Le **Service de Coordination Internationale de la Regio** est affilié à la **Regio Basiliensis** en tant que service semi-public, conformément à la convention du 2 juin 1969 entre les Cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. Il fut mis sur pied pour **assister les organes de l'aménagement régional et les services publics de planification en matière de «coordination et d'information»**, tâches qui s'imposent au-delà des frontières nationales lors de l'aménagement régional à l'intérieur de la partie suisse de la région bâloise. Sous la direction du département économique et social du Canton de Bâle-Ville, le Service de Coordination exerce la fonction de secrétariat de la délégation suisse auprès du **Comité régional tripartite**. En outre, il est responsable, du côté suisse, de l'organisation et de la réalisation des **Rencontres périodiques internationales de coordination** et des **groupes de travail** tripartites du **Comité régional tripartite**.

Par le biais du **Service de Coordination International de la Regio**, les partenaires de coordination de la **Regio Basiliensis** sont les suivants:

- En Allemagne: le Regierungspräsidium Freiburg
- En France: la Mission Régionale de la Préfecture de la Région Alsace.

Font partie des membres permanents des **Rencontres périodiques internationales de coordination** outre les trois instances de coordination mentionnées:

- du côté allemand: Regionalverband Südlicher Oberrhein (Freiburg), Regionalverband Hochrhein-Bodensee (Waldshut), Landratsamt Lörrach
- du côté français: OEDA (Organisation d'Etudes de Développement et d'Aménagement de la Région Alsace, Strasbourg), Sous-Préfecture de Mulhouse, Regio du Haut-Rhin (Mulhouse), CAHR (Comité d'Action pour le Progrès économique et social Haut-Rhinois, Colmar/Mulhouse)
- du côté suisse: **Regionalplanungsstelle beider Basel**

La **Rencontre des Aménageurs du Rhin Supérieur** regroupe de manière informelle et amicale les responsables de 15 associations d'aménageurs allemands, français et suisses du couloir rhénan. Elle s'efforce, depuis 1972, d'exposer les principaux problèmes de développement du bassin rhénan et d'y trouver des solutions possibles.

L'organisation de la conférence est assumée, du côté suisse, par le secrétariat général de la **Regio Basiliensis**, le **Service de Coordination Internationale de la Regio** et la **Regionalplanungsstelle beider Basel**. Des professeurs de divers instituts universitaires des trois pays participent également aux activités de la Rencontre. L'étude de certains problèmes spécifiques a été confiée à des comités de travail.

On peut dire sans exagérer que beaucoup de voeux de la CE et de l'AELE trouvent dans la **Regio Basiliensis** d'excellents modèles pour la construction européenne.

Dans un cadre général où s'**opère la symbiose du sens germanique du travail, du sens latin de la créativité et du goût de la précision et de l'ordre des Helvètes**, les habitants pratiquent depuis la fin du dernier conflit un échange permanent, journalier, au-delà des frontières géographiques et linguistiques. Les mouvements de la population résidante et ceux des milliers de frontaliers qui chaque jour se rendent dans un des états voisins, parce qu'ils y ont leur place de travail est le témoignage vivant de cette **vie régionale qui profite aux trois partenaires allemands, français et suisses**, c'est-à-dire à la CE et à l'AELE. Un malheur chez l'un est ressenti chez les deux autres. Une crise économique à l'un des endroits de cette région a des répercussions immédiates dans l'ensemble de la région et ceci au-delà des frontières. Cette situation géographique exceptionnelle est un atout parmi les liens qui doivent unir la CE et les pays de l'AELE, même si toutes leurs options politiques ne sont pas exactement les mêmes. Que ce soit au niveau des prix Nobel, des universités ou des laboratoires, de nombreuses infrastructures scientifiques sont en place dans cette région. Elles fonctionnent, elles collaborent entre elles. D'aucuns parlent de triangle d'or de la recherche européenne.

Un dense réseau d'autoroutes et de voies ferrées contribue à renforcer les contacts et les échanges; l'aéroport européen de Bâle-Mulhouse permet aux Allemands, Français et Suisses de rapides liaisons aériennes pour passagers, marchandises et courrier. La voie fluviale du Rhin, avec les canaux nombreux qui la renforcent, n'est plus une frontière mais un pont permanent entre 3 pays, et entre la CE et un pays de l'AELE, la Suisse.

Jamais, depuis son existence, le Rhin n'a autant uni les hommes, pour le bien de l'Europe, réalisant les voeux de la CE comme ceux de l'AELE, autant sur le plan économique que sur le plan humain.

Il y a là une somme énorme de travail réalisé par la France, l'Allemagne et la Suisse et tout semble baigner dans l'huile. La réalité est pourtant autre.

Les frontières existent encore. Elles coûtent 700 milliards de francs français aux pays de la CE, selon l'estimation du MEP Sir Fred Catherwood, coût de la non-Europe auquel il faut ajouter l'estimation pour les pays de l'AELE. Il y a donc lieu d'activer les choses et de réaliser l'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN de 350 millions d'habitants **de la CE et de l'AELE**.

Le marché interne de la CE de 1992 avec ses 320 millions d'habitants est certes un très grand pas, mais **l'Europe de l'Ouest, c'est plus que les 12 pays de la CE**. De plus, de nombreux exemples de collaboration, voire d'imbrication, existent, qu'il serait stupide de détruire.

Si l'abolition des frontières internes de la Communauté européenne devait aboutir à un renforcement des frontières externes de la CE avec la Suisse, la Regio Basiliensis par exemple, se trouverait confrontée à un très grave problème, gravité dont l'intensité serait la même en Allemagne, en France et en Suisse. Il importe donc que des solutions soient envisagées dans l'immédiat. 1992 ne sera pas la mise en place d'un gala européen de bienfaisance, mais d'une concurrence salutaire à l'économie européenne.

Dès maintenant, les géographies politique et économique ne sont, vraisemblablement plus superposables dans les Etats de **L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN**.

Nous devons, dans notre Regio Basiliensis, comme dans toutes les régions périphériques de Suisse, demeurer vigilants, nous préparer à cette idée, et prendre avec nos voisins, dans l'immédiat, les mesures qui s'imposent.

En effet, **l'industriel et le commerçant suisses se sentent principalement concernés par l'aspect économique immédiat, ou tout au moins très proche, de la réalisation du marché interne**. Ils n'ont guère le temps d'attendre que s'appliquent, en plus des nombreux accords qui règlent aujourd'hui déjà nos rapports avec la CE, d'autres accords, plus subtils et plus complexes, qui régiront nos liens avec la CE au-delà de 1992. Je tiens à préciser aussi que mes réflexions concernent avant tout les PME, sachant que les grandes sociétés multinationales suisses n'ont évidemment pas attendu jusqu'en 1988 pour prendre leurs dispositions à cet égard.

J'attribue l'importance de s'approcher économiquement de la CE aussi au fait que les instruments de la coopération multilatérale, comme par exemple le GATT, semblent de plus en plus difficiles à manier, vu la formation des gros blocs économiques, USA, CE et Japon, qui tendent en effet souvent à régler leurs problèmes de façon bilatérale. Les attitudes générales de ces blocs sont très différentes. Dans la CE, on trouve une tendance socialisante, aux USA, la voie à la déréglementation s'ouvre de plus en plus et, au Japon, on est en présence d'un système propre à ce pays, non reproduisible dans notre société.

Malgré de sérieuses difficultés, la machinerie communautaire avance tous les jours. Au fait, elle n'a jamais reculé. Elle a quelquefois marqué un temps d'arrêt pour reprendre son souffle, mais elle n'a jamais été vraiment stoppée.

Du reste, à Bruxelles comme à Strasbourg et dans les capitales des Etats-membres, on entend de plus en plus dire que le point de non-retour est déjà dépassé.

Nous voici donc confrontés à un complexe avant tout économique, se basant sur la même philosophie de marché que nous, dans lequel **nous sommes imbriqués et voulons le rester**. Il est évident pour moi que l'ouverture des frontières internes, c'est-à-dire entre Etats-membres, et l'abolition des contrôles de personnes et de marchandises à ces frontières internes seront suivies d'**un renforcement des frontières externes**. Cela semble logique. **La CE doit se déterminer aussi en termes géographiques**. Pour nous, cela signifie concrètement: les portes de passages frontaliers (à l'exception de celles vers l'Autriche), certaines gares CFF (Genève-Bâle-Chiasso, p.ex.) et les aéroports de Genève et de Bâle-Mulhouse. Il est donc important, qu'aujourd'hui déjà, à l'échelon cantonal, régional et fédéral, des solutions soient proposées, solutions à élaborer en accord avec nos voisins.

Mais nous ne voulons pas borner nos réflexions à ces faits trop évidents.

Les législations communautaires qui se mettent en place et qui nous intéressent directement sont principalement:

- **le Livre blanc,**
- **les Directives en cours d'adoption**
- **l'Acte unique européen.**

Les spécialistes qui, au sein des entreprises, analysent les répercussions de la mise en application de ces documents, voient leur tâche «facilitée» par le fait de disposer en général d'informations écrites, souvent quantifiées et dont l'échéance est précisée. Ainsi, l'étude des impacts sur les stratégies de l'entreprise est rendue singulièrement plus aisée. Il est question, dans ce cas, des impacts directs.

Il n'en va pas de même pour ce que nous appelons **les impacts indirects**. Il s'agit, en l'occurrence, de données difficiles à saisir qui sont, sur le marché, les résultantes de l'application des documents susmentionnés. Aucune branche d'activité commerciale, industrielle ou de service ne pourra échapper au grand «chambardement» que la mise en place du marché interne va immanquablement provoquer à l'échelle européenne dans la prochaine décennie, dès 1990 environ. La Regio Basiliensis sera aussi touchée. En effet, l'évolution, au-delà des frontières nationales, des données de base telles que:

- **la liberté de production et de commerce** (touchant les personnes, les biens et les services, les capitaux et les transports),
- **le cadre général de l'activité** (juridique, fiscal, normatif, etc.),
- **la politique industrielle et commerciale de la CE** (technologies et relations extérieures),

va nécessairement conduire à un phénomène de restructuration et de regroupement européen de grande ampleur. Très différent sera le contenu des nouveaux portefeuilles clients, fournisseurs et concurrents **de chaque entreprise de biens ou de services** impliquée dans ce puissant brassage que va être la réalisation du marché interne de la CE. Ceci est vrai aussi bien pour les entreprises installées dans la CE, ou en dehors d'elle, que pour les multinationales.

Les impacts indirects constituent les vrais défis et enjeux auxquels seront confrontés sous peu les responsables stratégiques des entreprises dont la volonté politique est d'affirmer leur position dans le nouveau contexte européen. Il s'agit d'une mission fascinante.

Fascinante certes, mais pas toujours facile car, il n'y a là ni législation, ni directives, ni documents écrits ou autres. C'est l'**observation du marché européen** qui fournira les éléments de l'analyse, c'est le monitoring de la concurrence, des clients, des fournisseurs qui permettra de déceler à temps si l'entreprise a encore des chances de survie demain, dans un marché en plein turnaround. Du reste, nous pouvons nous consoler. Il en sera de même pour les entreprises de la CE. Il paraît néanmoins intéressant de voir que l'on soigne les détails quant à l'avenir des **PME communautaires**. Bien sûr, nous n'ignorons pas que les documents et les intentions de la CE ne suffisent pas. Il faut encore la confirmation de l'action, ainsi que des résultats.

Mais tous ces instruments au service de la réalisation du marché interne sont les éléments qui modifient profondément les marchés que nous connaissons aujourd'hui. **Cet impact indirect est un défi, mais il peut être aussi une chance pour l'économie suisse.** Du moment que les entreprises suisses veulent survivre quel que soit le contexte des relations politiques et économiques entre la Suisse et la CE, force est pour elles de choisir les options garantes de cette survie. Une de ces options sera certainement la **création de sociétés euro-multinationales**, alliant des intérêts d'entreprises sises en territoire CE et de firmes extérieures à la CE. Ceci est valable en particulier pour les régions transfrontalières.

Dans les conditions actuelles s'opposant à une adhésion de notre pays, **les entreprises doivent elles-mêmes choisir leur option.** Attendre l'existence d'accords réglant tout est peut-être un **risque trop onéreux** pour nous. C'est dès aujourd'hui que **la dimension européenne doit figurer au programme de ces entreprises.**

Il y a peut-être un piège à éviter. Dans la CE, il existe une forte tendance à placer les développements scientifiques et techniques à l'intérieur des frontières politiques. On parle de recherche européenne, américaine ou japonaise, comme si les connaissances et les sources scientifiques s'arrêtaient aux frontières. En Suisse, de par notre degré très élevé d'interdépendance, notre credo est peut-être plus international, mais notre perfectionnisme suisse, ou pour employer un terme moins académique, notre «pinaillage» helvétique n'en est pas moins fameux. Or, la démarche de nos PME dans le contexte européen qui se met en place exige une forte dose de flexibilité, particulièrement en ce qui concerne les problèmes de normes.

Chaque entreprise suisse doit être à même, au plus tard dès 1988, de se positionner par rapport à l'appareil économique européen qui se met en place dans sa branche d'activité. Cela implique une sérieuse **recherche de renseignements** de même que la capacité d'établir une **stratégie de survie** et, probablement aussi, **d'imbrication.**

Il faut donc **continuellement** étudier les politiques de la CE et les programmes que les institutions entendent réaliser d'ici au 31 décembre 1992. Comme je l'ai déjà dit, le Livre blanc, les Directives en cours d'adoption et l'Acte unique européen constituent un ensemble qui balise bien la route que les instances communautaires entendent suivre.

Mais il ne suffit pas de citer ces balises; il faut dépouiller les documents pour savoir d'une manière précise où **ma branche, où mon entreprise** est touchée. C'est à ce moment que le responsable suisse d'une entreprise sentira les frémissements d'une nouvelle dynamique qui le concerne très immédiatement.

En conclusion, permettez-moi de dire ceci:

Pour le premier semestre de 1988, l'effort principal de la présidence allemande porte évidemment sur **l'Acte unique avant tout sur la réalisation du marché intérieur, c'est la priorité actuelle**. Sans doute, tous les accommodements recherchés par les pays tiers seront tributaires de **cette priorité jusqu'en 1993**. L'Europe communautaire se fera, en 1992 ou plus tard, mais elle se fera. **Seule une partie de l'espace européen sera sans frontière.**

Dorénavant, la dimension européenne doit absolument être incluse dans toutes les réflexions et stratégie de l'entreprise suisse aussi, indépendamment de ses dimensions. Nous vivons en économie d'abondance et la situation est très évolutive. Les PME suisses ont intérêt à des PME européennes fortes et au moins euromultinationales.

C'est **l'affaire des entreprises** de prendre des mesures concrètes garantissant leur avenir dans ce **nouveau** complexe, c'est **l'affaire des Etats concernés** d'adapter le cadre régional favorable à cet avenir et c'est **l'affaire des Associations professionnelles et sectorielles** de prendre l'initiative d'irriguer spontanément, et pas seulement sur demande, l'économie, en particulier les PME, d'informations et de recommandations adéquates.

Mais c'est l'affaire de tous de maintenir et surtout de développer l'ouvrage qui déjà fonctionne entre la CE et la Suisse sur le plan des régions transfrontalières, afin d'éviter que la mise en place **du marché intérieur de la CE soit une scission aberrante de l'Europe de l'Ouest.**

Cette fructueuse coopération dans les régions transfrontalières de la CE et l'AELE aurait mérité, à mon avis, pour la France et l'Allemagne au moins **une clause de sauvegarde dans l'avenant à l'Acte unique européen** à l'égal de ce qui a été fait pour le Danemark qui privilégie ses liaisons scandinaves.